

Questions au Feuilleton

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DE PETRO-CANADA

Question n° 3131—M. Clarke:

Au sujet des opérations de Petro-Canada, combien a-t-on déboursé au total à des intérêts étrangers et, dans chaque cas, pourquoi?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Petro-Canada rapporte ce qui suit:

En 1981, la somme déboursée aux fins de l'exploration internationale s'est élevée à 4.8 millions de dollars. Ces fonds ont été utilisés pour la participation aux travaux de forage d'exploration dans la Mer du Nord au large de la Norvège où Petro-Canada a contribué, avec succès, à la découverte d'un gisement de pétrole important. Une partie de ces fonds a aussi servi à participer aux levés sismiques en mer effectués dans les bassins de la Mer Jaune et de la Mer de Chine méridionale, au large de la Chine. Ces fonds internationaux sont affectés à la découverte d'approvisionnements de pétrole à long terme, pour le Canada, dans des bassins internationaux prometteurs en pétrole ou présentant de bonnes possibilités de production.

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TOUR DE LA PAIX

Question n° 3221—M. Stevens:

1. Quel est le coût prévu des rénovations effectuées à la Tour de la Paix, sur la Colline du Parlement?

2. Qui sont les entrepreneurs et les sous-traitants?

3. A-t-on procédé à un appel d'offres et, le cas échéant, a-t-on accepté la soumission la plus basse?

4. Les travaux respectent-ils le budget établi ou prévoit-on un dépassement du devis?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): 1. Le coût des rénovations de la Tour de la Paix est évalué à \$4,618,000.

2. Les entrepreneurs sont:

a) Ron Engineering & Construction (Eastern) Ltd.
(Travaux de rénovation de la Tour de la Paix)

b) Otis Elevator Company
(Nouvel ascenseur)

c) The I.T. Verdin Company
(Travaux de réfection et de rénovation du Carillon)

3. Oui, le marché de rénovations a fait l'objet d'un appel d'offres, et la soumission la plus basse, soit \$3,478,000, a été acceptée. Ce montant se rapporte au marché adjugé à la firme Ron Engineering & Construction (Eastern) Ltd. et est compris dans le budget global prévu de \$4,618,000. Le solde du budget du projet comprend les honoraires des conseils, les indemnités pour le travail spécialisé et les travaux imprévus d'aménagement du terrain.

4. Oui, les travaux de rénovation respectent le budget établi.

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CONCERNANT LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

Question n° 3380—M. Young:

1. Le 1^{er} octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation n° 2 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1^{er} octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question n° 3381—M. Young:

1. Le 1^{er} octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation n° 3 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1^{er} octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question n° 3382—M. Young:

1. Le 1^{er} octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation n° 13 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1^{er} octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question n° 3383—M. Young:

1. Le 1^{er} octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation n° 14 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1^{er} octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.

Question n° 3384—M. Young:

1. Le 1^{er} octobre 1981, le gouvernement avait-il pris des mesures pour mettre en œuvre la recommandation n° 17 du rapport du comité spécial sur les invalides et les handicapés et, le cas échéant, lesquelles?

2. Après le 1^{er} octobre 1981, le gouvernement a-t-il pris d'autres mesures à l'égard de cette recommandation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Les mesures prises par le gouvernement pour donner suite à ces recommandations du rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés sont décrites dans le document intitulé «Première réaction du gouvernement du Canada au rapport «Obstacles», décembre 1981», déposé le 17 décembre 1981.